

LOTISSEMENT "TERRE DES GALLINES" - REDESSAN (30)

CERTIFICAT DE PAIEMENT

LOT N° 02 - TERRASSEMENT / VOIRIES / AMENAGEMENTS EXTERIEURS
Entreprise LAUTIER MOUSSAC / DAUMAS TP
Situation N° 12 (DGD)

MARCHE Notifié le :
MONTANT DU MARCHE HT:
TVA 20% :
TOTAL MARCHE TTC :

19/01/2022
502 975.60 € H.T.
100 595.12 €
603 570.72 € T.T.C.

L'INGENIEUR CONSEIL, chargé de la direction des travaux :

Vu l'état d'avancement des travaux exécutés par les Entreprises :
du 05/04/2022 au 29/09/2023

Lequel état d'avancement présente une dépense de :

		% travaux facturés
Situation N° 12 (DGD) - HORS TAXES	502 975.60	100.00%
TVA au Taux de 20%	100 595.12	
Situation N° 12 (DGD) - T.T.C.....	603 570.72	
dont sont cautionnés : Cautiion bancaire	30178.54	
RESTE A COMPTER TTC	603 570.72	
A déduire : Situation 11	581 877.72	

RESTE DU T.T.C

21 693.00 * (1)

Certifie qu'il peut payer à la société :
Sur les budgets de l'opération la somme de :

Vingt un mille six cent quatre vingt treize Euros Toutes taxes comprises

* TVA 20% : 3 615.50
H.T. : 18 077.50

le 23/10/2023
Le Directeur des travaux

Répartition des paiements page suivante

ABH
ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT
Zone Euro 3000
B. Rue Grande Terre
30130 LAISSARGUES
TEL 04 66 04 04 08
Fax 04 66 04 04 19
RCS Nîmes B 418 868 304
SIRET 418 868 304 00045 - APE 7122 B

Bon pour accord Jérôme

23 OCT. 2023

Comptes à créditer Selon répartition fournie ci après

Pour l'entreprise LAUTIER MOUSSAC

Montant TTC 9 918.00

Banque : Société Marseillaise de Crédit

Intitulé du compte : BRAJA VESIGNE

BIC : SMCTFR2A

IBAN: FR76 3007 7048 5421 3777 0020 038

Pour l'entreprise DAUMAS TP

Montant TTC 0.00

Banque : Société Marseillaise de Crédit

Intitulé du compte : DAUMAS TP

BIC : SMCTFR2A

IBAN: FR76 3007 7048 3621 3043 0020 026

Pour l'entreprise SAS ECOSTAB (Sous traitant)

Montant TTC 0.00

Banque : Société Marseillaise de Crédit

Intitulé du compte : SAS ECOSTAB

BIC : AGRIFRP1EFG

IBAN: FR76 1685 0000 0199 9945 5737 111

Pour l'entreprise SDTP (Sous traitant)

Montant TTC 0.00

Banque : Banque populaire du Sud Ales Rode

Intitulé du compte : EURL SDTP

BIC : CCBPFRPPPG

IBAN: FR76 1660 7003 2758 1213 7787 616

Pour l'entreprise SOL Méditerranée

Montant TTC 11 775.00

Banque : CIC Banque Ardeche Entreprises

SOL MEDITERRANEE

BIC : CMCIFRPP

IBAN: FR76 1009 6185 2000 0186 2620 262

Pour l'entreprise GETECH

Montant TTC 0.00

Banque : Banque populaire du Sud Ales Rode

Intitulé du compte : SOCIETE GETECH

BIC : BATIFRP1XXX

IBAN: FR76 3025 8100 0008 0006 0587 044

Vu et arrêté par nous :
le présent certificat à la somme de :

SA HECTARE
Vingt un mille six cent quatre vingt treize Euros Toutes taxes comprises

A: Nîmes le

Mr

HECTARE

75 ZI Les portes Domitienne - BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX
S/C : ABH Environnement

Moussac, le 29/09/2023

FACTURE 09/2023 N°T 1151

Objet: REDESSAN - Lotissement Terre des Gallines
FR22003 Groupement LAUTIER MOUSSAC / DAUMAS TP

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité Marché	Quantité m-1	Quantité m	Quantité cumulé	Prix Unitaire	Montant
3.1.5.1.1	Installations de chantier	ens	1	1	0	1	3 000,00	3 000,00
3.1.6.1.1	Constat d'huissier	U	1	1	0	1	550,00	550,00
3.1.7.1.1	Dossier d'exécution compris essais en laboration pour le traitement	U	1	1	0	1	2 800,00	2 800,00
3.1.8.1.1	Maintien de l'implantation générale par piquetage du géomètre (y/c entretien pour toute la durée du chantier)	ens	1	1	0	1	850,00	850,00
3.1.9.1.1	Dossiers d'ouvrages exécutés	U	1	1	0	1	950,00	950,00
3.1.10.1.1	Décapage pour régalage sur les lots et dans les bassins	m3	1900	1900	0	1900	10,65	20 235,00
3.2.1.1.1	Terrassement en masse pour voirie, bassins, Noues, fossés,...	m3	3500	3500	0	3500	9,50	33 250,00
3.3.2.1.1	Plus value au prix 3.2.1.1.1 pour évacuation des déblais	m3	1750	1750	0	1750	6,50	11 375,00
3.3.3.1.1	Traitement à la chaux (2 à 2,5% suivant laboratoire) sur 40cm	m²	5900	5900	0	5900	8,55	50 445,00
3.3.4.1.1	Remblais Grave Non Traitée 0/20 ep 20 cm sous trottoir et pavés	m3	290	290	0	290	35,00	10 150,00
3.3.4.2.1	Remblais Grave Non Traitée 0/20 ep 20 cm sous voirie	m3	810	810	0	810	32,00	25 920,00
3.3.5.1.1	Essais de plaques sur fond de forme et corps de chaussée et suivi du traitement	ens	1	1	0	1	1 880,00	1 880,00
3.3.6.1.1	Mise à la côte des tampons, chambres, Bouches à clé,...	U	168	168	0	168	80,00	13 440,00
3.3.7.1.1	Bordure type T2	ml	435	435	0	435	31,00	13 485,00
3.3.7.1.2	Bordure type T2 basses	ml	85	85	0	85	31,00	2 635,00
3.3.7.2.1	Bordure type P1	ml	360	360	0	360	27,00	9 720,00
3.3.7.2.2	Bordure type P3	ml	584	584	0	584	27,00	15 768,00
3.3.8.1.1	Couche d'imprégnation / gravillonnage sur support GNT 0/31,5	m²	4363	4363	0	4363	1,85	8 071,55
3.3.9.1.1	Ancrage pour raccordement sur chaussées existantes	ml	35	35	0	35	12,00	420,00
3.3.10.1.1	Enrobés de type BBSG 0/10	m²	4045	4045	0	4045	16,15	65 326,75
3.3.10.1.2	Béton désactivé sur trottoir	m²	1130	1130	0	1130	44,00	49 720,00
PN	Plus value pour sur épaisseur zone ciculée	m²	0	0	260	260	12,00	3 120,00
3.3.11.1.1	Pavés béton drainants pour stationnements	m²	317	317	0	317	65,00	20 605,00
3.4.3.1.1	Étanchéité des bassins de compensation EP par complexe Géotextile / géomembrane	m²	3400	3400	0	3400	24,00	81 600,00
3.4.4.1.1	Recouverte des bassins de compensation en terre végétale / Test final d'étanchéité	m²	3400	3400	0	3400	4,00	13 600,00
3.5.1.1.1	Panneaux sur poteau de forme octogonale gamme " Petite " type AB4	U	1	0	2	2	295,00	590,00
3.5.1.2.1	Panneaux sur poteau de forme carré gamme " Petite " type C20a	U	4	0	0	0	295,00	-
3.5.1.3.1	Panneaux sur poteau de forme ronde gamme " Petite " type B14	U	1	0	0	0	295,00	-
PN	Panneaux sur poteaux type B51 (Fin zone 30)	U	0	0	1	1	350,00	350,00
PN	Panneaux sur poteaux type B30 (zone 30)	U	0	0	1	1	350,00	350,00
PN	Panneaux sur poteaux type B6d + panneau M6h (stationnement handicapé) + marquage au sols	U	0	0	1	1	400,00	400,00
3.6.1.1.1	Enduit à froid pour marquage surfacique pour passages piétons, bandes Stop, flèches directionnelles...	m²	25	0	25	25	15,00	375,00
3.6.2.1.1	Bandes d'éveil de vigilance podotactiles continues de largeur 42 cm	ml	18	0	0	0	55,00	-
3.6.3.1.1	Revêtement en résine gravillonnée 2.5/5 teinte au choix du MO	m²	725	0	0	0	30,00	-
3.7.1.1.1	Clôture panneaux soudés de type " BEKAFIX " de chez " BETAFENCE " ht. 1,80m	ml	440	0	0	0	43,89	-
3.8.1.1.1	Nettoyage général en fin de chantier	ens	1	1	0	1	1 000,00	1 000,00
								461 981,30
TRAVAUX SUPLEMENTAIRES								
TS1	Reprise Bouche à clés (Devis FR/2023/06/13-021 du 14/03/2023)	u	27	27	0	27	38,40	1 036,80
TS2	MODIFICATION PROPRIETE FUHRER							
1	Sécurisation de la propriété (barrières heras + colliers anti vandalisme)	ml	25	25	0	25	50,00	1 250,00
2	Consignation de l'alimentation électrique présente au droit du mur existant	ens	1	1	0	1	750,00	750,00
3	Abatage d'arbre de haute tige type cyprès (compris dessouchage)	U	1	1	0	1	1 200,00	1 200,00
4	Abatage de haies arbustives et arbustes	U	25	25	0	25	25,00	625,00
5	Démolition du mur de clôture + grillage existant (y/c évacuation en décharge agréée)	ml	30	30	0	30	80,00	2 400,00
6	Réalisation d'un mur de clôture (Ht hors sol = 1,80m / trottoir) compris terrassement, fondations, couverture et enduits 2 faces	ml	25	25	0	25	450,00	11 250,00
7	intégration d'un coffret REMBT 400 dans le mur de clôture à créer (option)	U	1	1	0	1	480,00	480,00
8	intégration d'un coffret AEP type Isolazur 1 C+ (option)	U	1	1	0	1	380,00	380,00

HECTARE

75 ZI Les portes Domitiennes - BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX
S/C : ABH Environnement

Moussac, le 29/09/2023

FACTURE 09/2023 N°T 1151

Objet: REDESSAN - Lotissement Terre des Gallines
FR22003 Groupement LAUTIER MOUSSAC / DAUMAS TP

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

N° Prix	Désignation	Unité	Quantité Marché	Quantité m-1	Quantité m	Quantité cumulé	Prix Unitaire	Montant
9	2 x fourreaux TPC rouge Ø 90 entre chambre RMBT du macro lot jusqu'au nouveau coffret (option)	ml	10	10	0	10	38,00	380,00
10	1x xfourreau TPC Ø-63 bleu entre regard AEP existant et coffret isolazur (option)	ml	4	4	0	4	10,00	40,00
11	Terrassement en masse pour réalisation du trottoir (ep moyenne 30cm)	m²	70	70	0	70	18,00	1 260,00
12	Trottoir en béton désactivé Ep. 13cm (Circulation piétonne) compris GNT 20cm	m²	50	50	0	50	85,00	4 250,00
13	Réglages mises a niveaux et nettoyage des espaces verts résiduels	ens	1	1	0	1	2 800,00	2 800,00
TS3	REPRISE CHEMIN ACCES PRIVE							
1	Balayage voie béton	m²	350	0	350	350	5,20	1 820,00
2	Réglage avec apport ponctuel de la zone en GNT	m3	175	0	175	175	8,00	1 400,00
3	Mise à la côte	U	3	0	3	3	160,00	480,00
4	Réalisation d'une imprégnation sur les zones béton	m²	350	0	350	350	2,80	980,00
5	Réalisation d'un bicouche à l'émulsion de bitume	m²	525	0	525	525	8,50	4 462,50
6	Réfection enrobés	ft	1	0	1	1	3 750,00	3 750,00
								40 994,30
Règlement : 30 jours à compter de la réception de facture		TOTAL MONTANT HT						502 975,60 €
Pénalités : "Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, des pénalités de retard au taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points de pourcentage, et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture"		Déduire situation m-1						-484 898,10 €
		TOTAL MONTANT HT						18 077,50 €
		TVA 20%						3 615,50 €
		TOTAL MONTANT TTC						21 693,00 €

REPARTITION	
LAUTIER MOUSSAC	9 918,00 €
SG AVIGNON 30003 03566 00020012773 28	
DAUMAS TP	0,00 €
Sous-traitant SDTP BANQUE POPULAIRE DU SUD	0,00 €
FR76 1660 7003 2758 1213 7787 616	
Sous-traitant SOLSMEDITERRANEE CIC	11 775,00 €
FR76 1009 6185 2000 0186 2620 262	
Sous-traitant GETECH BTP BANQUE	0,00 €
FR76 3025 8100 0008 0006 0587 044	

Paiement Direct SOLS MED - **11 775,00 €**

A percevoir LAUTIER **9 918,00 €**

HECTARE

75 ZI Les Portes Domitiennes

BP 30020

34741 VENDARGES CEDEX

Objet : Lotissement « Les Terre des Gallines »
à REDESSAN

ATTESTATION DE PAIEMENT

NATURE DES PRESTATIONS : Réalisation de béton désactivé

Nous soussignés, Lautier Moussac et Braja Vésigné, titulaire du Marché notifié 06/04/2022 certifions qu'il doit être payé directement à la Société SOLS MEDITERRANEE sous-traitant agréé, en vertu de l'acte spécial de sous-traitance pour ses travaux la somme de :

Montant des prestations :

11 775.00 €

(Autoliquidation (CGI ann.II art. 242 nonies A, I-13°)

Compte à créditer :

CIC Drome Ardèche Entreprises

Code Banque : 10096

Code Guichet : 18520

Compte : 00018626202 Clé : 62

Fait à Moussac, le 29/09/2023

LAUTIER MOUSSAC
Etablissement BRAJA VESIGNE
N°5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD 226
30190 MOUSSAC
Tél. : 04 66 81 61 87 - Fax : 04 66 81 61 41
SIRET : 319 755 823 00196 - APE 4211Z

N°5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC - TEL: 04 66 81 61 87
SA au capital de 1 000 000.00 € - E-mail : c.bernier@brajavesigne-lm.fr
RC NIMES 2008 B 00006 – N°SIRET 319 755 823 00196 – A.P.E. 4211Z

LAUTIER MOUSSAC

ETS BRAJA VESIGNE
N°5 ZA Peire Plantade - RD226

30190 MOUSSAC

FACTURE N°: 23-09-0448

SITUATION N°2

Chantier N° R23004

Milhaud, le 19 septembre 2023

Lotissement Terre des Gallines -
Commune de REDESSAN* 30
cf : Acte de paiement direct = HECTARE = 43 175 €

Désignation	Marché		Quantités			Montant H.T.
	U	P.U.	cumul n-1	situ.	cumul n	Cumulé
BD Béton Désactivé Ép 10 cm	m²	39,25	800	0	800	31 400,00
Béton Désactivé Ép 15 cm	m²	49,50	0	237,88	237,88	11 775,06
REGUL		0,06		-1	-1	-0,06

MONTANT HT SITUATION N°2	43 175,00
déduction situations précédentes	31 400,00
MONTANT HT SITUATION N°2 NET	11 775,00
T.V.A. Auto-liquidée	
MONTANT TTC	11 775,00

(Autoliquidation TVA - article 283-2 nonies CGI)

Lieu d'intervention : REDESSAN

Mode de règlement : Virement fin de mois 40 jours, le 15

Date d'échéance : 15/11/2023

RIB Identifiant national du compte				Domiciliation
Banque 10096	Guichet 18520	N° de compte 00018626202	Clé 62	CIC VALENCE
IBAN FR76 1009 6185 2000 0186 2620 262				BIC CMCIFRPP

"Au titre de l'article L441-3 du Code du Commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40€ non soumise à TVA"

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRACTUELLES

DEFINITIONS

Ces conditions générales sont considérées comme substantielles de l'accord des parties. On appellera ci-après :

- l'entreprise de sol : "L'Entreprise"
- le client (maître d'ouvrage, entrepreneur principal, etc...) : "le Co-contractant".

COMMANDE

1. La commande (qui résulte d'un devis signé ou d'un ordre écrit acceptant le devis, ou - dans le cas exceptionnel où l'une ou l'autre de ces pièces ferait défaut - du démarrage des travaux) entraîne de plein droit adhésion par le Co-contractant aux présentes conditions générales.
2. Pour l'entreprise, le contrat est réputé conclu par l'accusé de réception confirmatif de la commande ou sinon par le démarrage des travaux.
3. En cas de sous-traitance, le Co-contractant s'engage à avoir accompli toutes formalités requises par la loi n°75-1334 du 31.12.75, d'ordre public. Même s'il y a sous-traitance en chaîne, le Co-contractant fera en sorte que l'Entreprise bénéficie de toutes les garanties prévues par la loi, y compris vis-à-vis du Maître de l'ouvrage.

PRIX

1. Il est fixé par les conditions particulières de l'offre acceptée et confirmée.
2. Toute sujétion intervenant sur le chantier, extérieure à l'Entreprise et non prévue à la commande, entraînera une modification de prix correspondante.
3. Les modalités particulières de paiement sont précisées dans l'offre confirmée. A défaut, le prix sera payable à raison de 20 % à la commande et le solde par chèque dans les 28 jours suivant la prise de possession des travaux exécutés par l'Entreprise.
4. Le retard de règlement par rapport à la date d'exigibilité entraîne de plein droit paiement à l'Entreprise d'un intérêt sur les sommes dues supérieur de cinq points aux taux de l'intérêt légal. Ceci sans préjudice de dommages et intérêts et frais de recouvrement.
5. Il peut être prévu une retenue de garantie si elle est formellement stipulée dans les conditions particulières de la commande confirmée. L'Entreprise pourra toutefois y substituer à tout moment une caution, conformément à la loi du 16.07.1971. Le Co-contractant ne pourra alors sous aucun prétexte différer le paiement de la retenue de garantie. De plein droit, la caution prendra fin à l'expiration du délai de un an suivant la réception, sauf opposition motivée et notifiée par le Co-contractant à la caution et à l'entreprise dans ce délai.
6. Conformément aux articles L441-3 et L441-5 du Code du Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Cette indemnité applicable aux relations entre professionnels s'ajoute aux pénalités de retard et n'est pas soumise à la T.V.A.

TRAVAUX ET DTU

1. Ils doivent être conformes aux règles professionnelles. Sauf disposition expresse y dérogeant spécialement, l'Entreprise ne peut en aucun cas être tenue au-delà de ces règles (en particulier sur le plan de l'esthétique).
2. Le délai d'exécution est précisé dans la commande. Le Co-contractant doit avoir pris toutes dispositions pour que l'ouvrage soit techniquement parfait pour accueillir le sol (il en répond) et pour qu'il soit libéré entièrement 48 heures au moins avant l'intervention de l'Entreprise. A moins d'un impératif sérieux dont elle devra justifier au Co-contractant, l'Entreprise ne pourra décaler de plus de trois jours le démarrage des travaux prévus dans la commande.
3. A la prise de possession, laquelle intervient dès l'achèvement des travaux (sauf disposition différente justifiée et signifiée à l'Entreprise dans les 24 heures au plus tard), le Co-contractant doit impérativement assurer la protection de l'ouvrage jusqu'à la réception. En particulier, l'ouvrage doit être interdit d'accès pendant 3 jours et interdit au passage des véhicules utilitaires ou de tout engin lourd pendant 28 jours. L'expiration de ce dernier délai marque - sauf refus dûment motivé et notifié dans les 28 jours au plus tard de la prise de possession - la réception et le point de départ des garanties légales de l'entreprise et

des assurances. Les réserves éventuelles doivent être portées à la connaissance de l'entreprise par écrit.

4. Si une stipulation particulière a été disposée concernant la teinte, le Co-contractant reconnaît savoir que la teinte définitive ne sera obtenue qu'après la disparition par abrasion naturelle du produit de cure (dans un délai de six mois au minimum) et que l'Entreprise n'assure à cet égard qu'une obligation de moyen. De convention expresse, une doléance de teinte ne pourra en aucun cas justifier une retenue quelconque sur les paiements dus à l'Entreprise.

LITIGES

1. Toutes les clauses qui précèdent priment sur toute autre disposition sauf stipulation contraire, expresse et précise.
2. Les parties tenteront de régler tout litige avant de saisir les tribunaux. Elles attribuent compétence territoriale aux juridictions dans le ressort desquelles se trouve le siège de l'Entreprise ou, au choix de cette dernière, aux juridictions du lieu d'exécution des travaux.

SAS ECOSTAB
3965, CHEMIN DE CANALS
31620 FRONTON

HECTARE
75, ZI LES PORTES DOMITIENNES – BP N°30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Moussac, le 31 Juillet 2023

Quitus

Nature des prestations : **Traitement de sols à la chaux**

Madame, Monsieur,

Conformément au marché notifié le **31/03/2022** concernant les travaux « **Lotissement « Terre des Gallines » à REDESSAN – Lot n°02 : Terrassements, voiries, aménagements extérieurs pour le compte d'HECTARE** », la sous-traitance initialement prévue dans le DC4 accepté en date du **16/06/2022**, d'un montant **33 370.00 € HT** (autoliquidation) a été arrêtée à la somme de **26 162.00 € HT**, soit une différence de **7 208.00 € HT**.

Aucune cession de créance n'a été faite auprès d'un établissement de crédit.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Tampon du sous traitant
Signature

« Bon pour accord »
Tampon de l'entreprise titulaire
Signature

LAUTIER MOUSSAC
Etablissement BPAJA VESIGNE
N°5 Zone d'Activités Parc L. Lurade RD 226
31620 MOUSSAC
Tél : 04 56 81 81 87 - Fax : 04 56 81 51 41
SIRET : 450 357 157 00046 APE 6412B

31620 FRONTON
3965 Chemin de Canals
Tél. 05.62.08.23.83
Siret : 450 357 157 00046 APE 6412B
N° TVA INTRACOM FR00450357157

SAS ECOSTAB
Bon pour accord
Daniel DEUZAN
Gérant de la Holding
Hectare, Poted'Ecotab